



COMMISSION EUROPÉENNE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

TEXTE F

Bruxelles, le 08 juillet 1997

C(97)2241

NOTE POUR LES MEMBRES DE LA COMMISSION

CONCL
E/1419/97

PROCEDURE ECRITE N°

E/1419/97

NORMALE

Délai : MARDI 15 JUILLET 1997 - 12 H

DG II

09.07.1997

Observations éventuelles à M. B. MICHEL ou à Mlle L. VATANEN
bureau BREY. 13/12, Tél. 52362/65571 (secrét. 52363)

Objet : Politique économique
- enquêtes de conjoncture dans l'UE

Proposition de M. DE SILGUY

Décision proposée :

- prendre acte de la communication jointe;
- approuver le programme commun harmonisé des enquêtes de conjoncture de l'Union européenne;
- approuver le financement dudit programme et le cofinancement des enquêtes selon les modalités reprises dans le dispositif de "décision de la Commission" et prendre note qu'un rapport sur la mise en oeuvre dudit programme, notamment en ce qui concerne l'utilisation des informations, le champ d'investigation et la méthodologie, sera présenté tous les trois ans à la Commission;
- ne pas publier au JOCE.

Commentaire :

Ce projet a pour objectif principal l'harmonisation continue des enquêtes de conjoncture réalisées dans les Etats membres.

Le comité de politique économique a émis, le 5 février 1997, un avis favorable à l'unanimité.

Selon le service responsable, ce projet ne comporte pas d'incidences financières pour le budget communautaire.

D. F. Williamson

D. F. WILLIAMSON
Secrétaire général

Copie : MM. RAVASIO, BURGHARDT, MICOSI, LARSSON, COLEMAN, PAPPAS, MOGG,
MINGASSON, Mme VENTURA, MM. VANDEN ABEELE, REICHENBACH,
FRANCHET, EMRINGER, DEWOST
pour information: M. EBERMANN

ut

22

1. 8. 11
09.07.1992

PREPARATION DU DOCUMENT

Direction(s) générale(s) responsable(s)

II Affaires Economiques et Financières

Service(s) associé(s)

- pour accord -

IA	Relations Extérieures - Europe et Nouveaux Etats Indépendants, Politique étrangère et de sécurité commune, Service extérieur	: Accord
III	Industrie	: Accord
V	Emploi, Relations Industrielles et Affaires Sociales	: Accord
VII	Transports	: Accord
X	Audiovisuel, Information, Communication et Culture	: Accord
XV	Marché Intérieur et Services Financiers	: Accord
XIX	Budgets	: Accord
XX	Contrôle Financier	: Accord
XXIII	Politique d'Entreprise, Commerce, Tourisme et Economie sociale	: Accord
XXIV	Politique des Consommateurs et protection de leur santé	: Accord
OSCE	Office Statistique des Communautés Européennes	: Accord
OPOCE	Office des publications officielles des Communautés européennes	: Accord
SG	Secrétariat Général	: Accord

- pour avis -

SJ Service Juridique : Avis favorable

Langue originale : EN

COMMISSION EUROPEENNE

DG II

Bruxelles, le

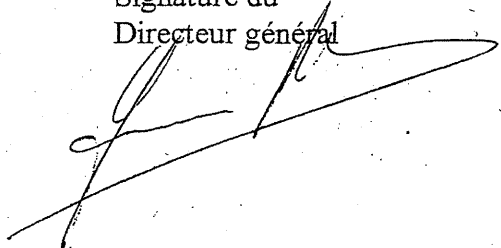
02.07.97 /II/05428

Projet de Décision de la Commission

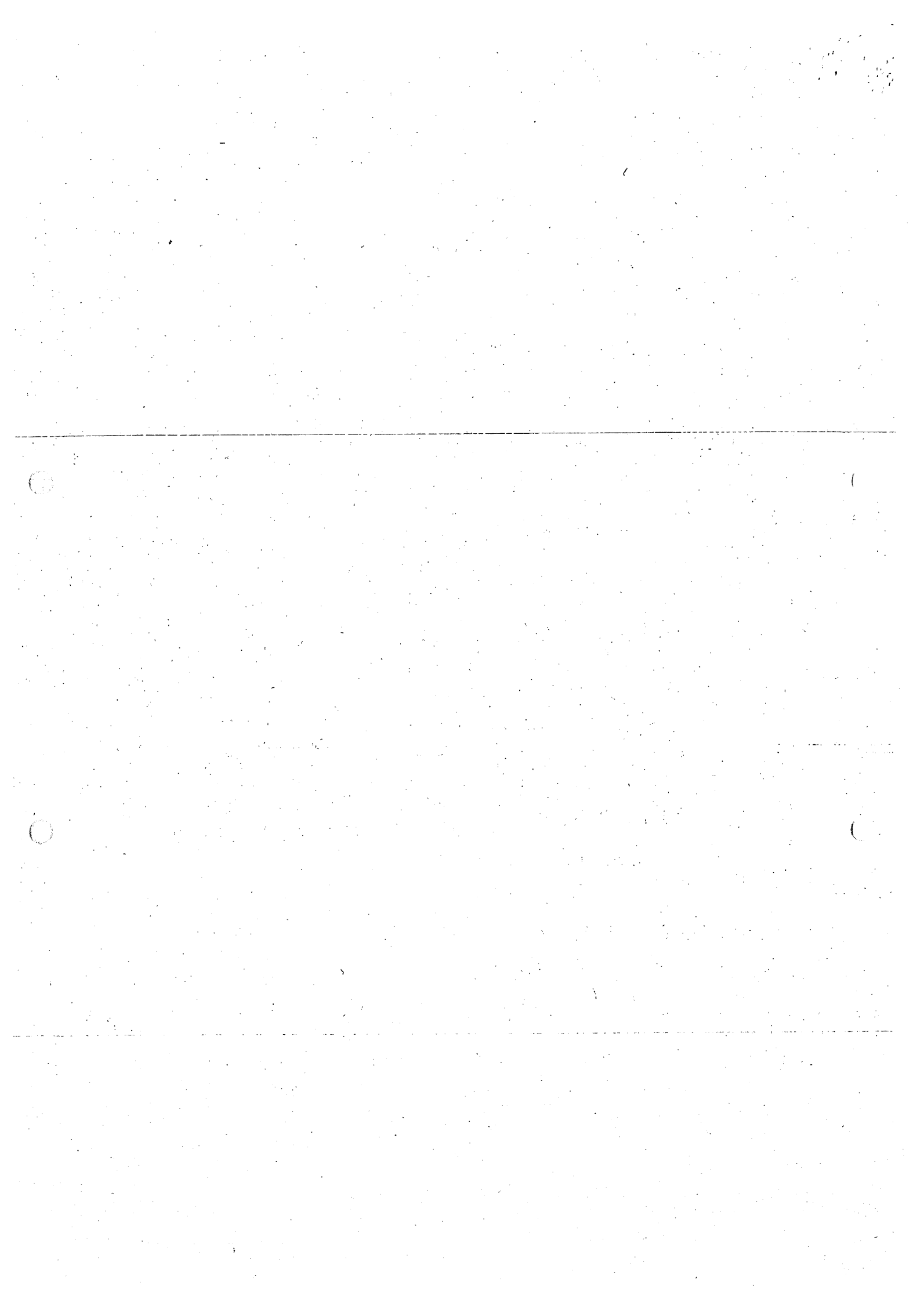
Communication de M. de Silguy à la Commission sur le programme commun
harmonisé des enquêtes de conjoncture de l'Union européenne

Comité de politique économique : avis favorable

Signature du
Directeur général



Copie(s):





COMMISSION EUROPÉENNE

Bruxelles,

COMMUNICATION DE M. DE SILGUY
À LA COMMISSION CONCERNANT
LE PROGRAMME COMMUN HARMONISÉ
DES ENQUÊTES DE CONJONCTURE
DE L'UNION EUROPÉENNE

LE PROGRAMME COMMUN HARMONISÉ DES ENQUÊTES DE CONJONCTURE DE L'UNION EUROPÉENNE

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

LA NATURE PARTICULIÈRE DES ENQUÊTES DE CONJONCTURE

NÉCESSITÉ D'UN PROGRAMME COMMUN HARMONISÉ DANS L'UNION
EUROPÉENNE

ÉLÉMENTS DU PROGRAMME

UTILISATION DES RÉSULTATS DU PROGRAMME

INCIDENCE FINANCIÈRE DU PROGRAMME

CONCLUSION

PROJET DE DÉCISION DE LA COMMISSION

ANNEXE I : L'ENQUÊTE DE CONJONCTURE COMMUNE ET
HARMONISÉE DE L'UE DANS L'INDUSTRIE

ANNEXE II : L'ENQUÊTE DE CONJONCTURE COMMUNE ET
HARMONISÉE DE L'UE DANS CONSTRUCTION

ANNEXE III : L'ENQUÊTE DE CONJONCTURE COMMUNE ET
HARMONISÉE DE L'UE DANS LE COMMERCE DE DETAIL

ANNEXE IV : L'ENQUÊTE DE CONJONCTURE COMMUNE ET
HARMONISÉE DE L'UE SUR LES INVESTISSEMENTS

ANNEXE V : L'ENQUÊTE DE CONJONCTURE COMMUNE ET
HARMONISÉE DE L'UE DANS LES SERVICES

ANNEXE VI : L'ENQUÊTE DE CONJONCTURE COMMUNE ET
HARMONISÉE DE L'UE AUPRES DES CONSOMMATEURS

ANNEXE VII : CALENDRIER ET MODALITÉS DES ENQUÊTES RÉALISÉES
DANS LE CADRE DU PROGRAMME COMMUN HARMONISÉ
DE L'UNION

ANNEXE VIII : LISTE DES INSTITUTS PARTICIPANT AU PROGRAMME

ANNEXE IX : FICHE FINANCIÈRE

INTRODUCTION

Les enquêtes auprès des chefs d'entreprise et des consommateurs sont des enquêtes économiques qualitatives conçues pour les besoins de l'analyse conjoncturelle. Elles constituent un complément indispensable aux enquêtes statistiques quantitatives, dont elles se distinguent à la fois par les méthodes mises en oeuvre et par l'usage auquel elles servent. La fréquence, la rapidité et un degré élevé d'harmonisation constituent leurs principales qualités. Leur intérêt réside dans l'harmonisation continue dont elles font l'objet dans le cadre du programme commun harmonisé des enquêtes de conjoncture de l'Union européenne.

LA NATURE PARTICULIÈRE DES ENQUÊTES DE CONJONCTURE

Comme on l'a indiqué, ces enquêtes sont des enquêtes économiques qualitatives, qui reposent sur des questions du type: "Vous attendez-vous à ce que votre production, au cours des mois à venir,

- diminue
- reste la même
- augmente?"

Par sa simplicité, le questionnaire peut être rempli très rapidement, de sorte que les résultats de l'enquête sont disponibles avant les données quantitatives traditionnelles. Ces résultats sont publiés dès la fin du mois auquel se rapportait l'enquête. Dans le cas des enquêtes auprès des chefs d'entreprise, le questionnaire est rempli par l'intéressé, qui est au courant de la situation de son entreprise, alors que si des réponses quantitatives précises étaient exigées, ne connaissant pas tous les chiffres demandés et n'ayant pas le temps de les rechercher, il ne répondrait pas lui-même. Le questionnaire serait transmis au service comptable, de sorte que le temps de réponse s'en trouverait allongé et que les réponses aux questions portant sur l'avenir - qui sont l'une des caractéristiques essentielles des enquêtes de conjoncture - ne seraient pas fournies par ceux qui ont une vue générale de la situation de l'entreprise.

Les enquêtes de conjoncture auprès des chefs d'entreprise et des consommateurs diffèrent des enquêtes statistiques par leur méthode et leur utilisation. Elles constituent un complément indispensable aux statistiques traditionnelles, qu'elles surpassent fréquemment en fréquence, en rapidité, en comparabilité entre États membres et en nombre de pays concernés, mais elles ne donnent qu'une première indication de tendance. Elles procurent des informations sur des domaines qui ne sont pas couverts par les statistiques quantitatives, par exemple les stocks, pour lesquels il n'existe pas d'autre source dans la plupart des pays de la Communauté. Elles renseignent aussi sur les anticipations des agents économiques, en faisant porter également les questions sur l'avenir. Les résultats reflètent ce que savent et ce qu'attendent les agents économiques. Les indications fournies par les répondants sont très fiables, dans la mesure où ils sont interrogés sur des domaines qu'ils connaissent bien. Les chefs d'entreprise, par exemple, donnent des informations sur l'évolution passée et future de leurs affaires. De même, les consommateurs donnent des indications sur leurs revenus, leurs intentions d'achat et d'épargne et l'évolution des prix et du chômage.

En raison de leur nature particulière, les enquêtes de conjoncture sont réalisées par des instituts spécialisés dans le suivi de la conjoncture, tels que les instituts de statistique, les

instituts de recherche économique, les banques centrales, les fédérations d'entreprise ou les instituts de sondage d'opinion¹. Environ 50 000 entreprises et 25 000 consommateurs sont interrogés chaque mois dans le cadre du programme commun harmonisé des enquêtes de conjoncture de l'Union européenne. Les instituts chargés des enquêtes veillent à la représentativité des échantillons, procèdent à l'enquête puis à la pondération des réponses, sans intervention aucune de la Commission. Du fait de la simplicité des questionnaires, l'enquête ne représente pas une charge trop lourde pour l'entreprise ou le consommateur interrogé. Les enquêtes auprès des chefs d'entreprise et des consommateurs font partie du Programme statistique de la Commission et utilisent les classifications statistiques normalisées. Par exemple, la structure sectorielle de l'industrie manufacturière est conforme à la NACE Rév. 1.

NÉCESSITÉ D'UN PROGRAMME COMMUN HARMONISÉ DANS L'UNION EUROPÉENNE

Les enquêtes de conjoncture datent de l'immédiat après-guerre. La première enquête a été réalisée en Allemagne par l'IFO en 1949, et l'INSEE en France et l'ISCO en Italie ont fait de même peu après. Ces enquêtes différaient assez sensiblement quant à leur périodicité, leur questionnaire et leur champ d'investigation, ce qui empêchait les utilisateurs d'évaluer et de comparer les informations alors que le marché s'internationalisait de plus en plus. Le besoin d'information exigeait donc une certaine homogénéité des enquêtes. L'introduction d'enquêtes harmonisées est le fruit des efforts continus déployés par la direction générale des affaires économiques et financières et de consultations permanentes avec les experts nationaux. Ces consultations ont lieu lors des réunions annuelles du "groupe d'experts sur les enquêtes auprès des entreprises", auxquelles participent les instituts chargés des enquêtes, plusieurs directions générales et Eurostat. A l'origine du programme se trouve la décision de la Commission du 15 novembre 1961 relative aux enquêtes de conjoncture dans l'industrie. Les enquêtes auprès des consommateurs ont été ajoutées plus tard au programme commun harmonisé de l'Union européenne, suite à la décision du Conseil du 15 septembre 1970.

L'harmonisation est nécessaire pour pouvoir comparer les cycles conjoncturels entre les pays membres et avoir une idée du cycle européen global, afin de renseigner les autorités communautaires, les États membres et les divers agents économiques sur la situation économique du moment. Aujourd'hui, des enquêtes auprès des chefs d'entreprise et des consommateurs sont effectuées dans plus de 40 pays dans le monde entier. C'est le cas en particulier des pays d'Europe centrale et orientale, dont les enquêtes seront intégrées dans le programme communautaire parallèlement à leur adhésion à l'Union. Ce programme est devenu un outil indispensable de la surveillance économique dans l'Union européenne.

ÉLÉMENTS DU PROGRAMME

Le contenu du programme (secteurs couverts, questions, méthodologie) est décrit dans les annexes I à VII. Le tableau ci-après en donne un aperçu:

¹ Une liste des instituts participant au programme est fournie à l'annexe VIII.

Intitulé de l'enquête	Nombre de secteurs couverts ²	Nombre de questions posées chaque mois
Enquête dans l'industrie	56	6
Enquête dans la construction	5	5
Enquête dans le commerce de détail	9	4
Enquête sur les investissements	7	0 ³
Enquête dans le secteur des services	6	5
Enquête auprès des consommateurs	25 ⁴	12

Outre les enquêtes mensuelles, il existe des enquêtes "ad hoc". Ce sont par définition des enquêtes occasionnelles, qui utilisent le même cadre (les instituts et leurs échantillons habituels) que les enquêtes mensuelles pour obtenir des informations sur certaines questions particulières de politique économique. Par exemple, des enquêtes ont été effectuées en 1985, 1989 et 1994 concernant le marché du travail.

UTILISATION DES RÉSULTATS DU PROGRAMME

Comme expliqué plus haut, les enquêtes de conjoncture sont un complément nécessaire aux statistiques quantitatives. Elles sont un moyen à la fois de suivre l'évolution conjoncturelle, d'identifier les points de retournement de la conjoncture et d'établir des prévisions. L'excellente qualité, sur le plan de la prévision, des résultats des questions relatives aux anticipations s'explique aisément: par exemple, quand un chef d'entreprise indique qu'il va augmenter sa production, il a déjà pris les mesures techniques nécessaires pour faire en sorte que cette production augmente effectivement. Ainsi, à court terme, ses anticipations se réalisent.

Les résultats des enquêtes peuvent s'utiliser comme tels ou sous la forme résumée d'indicateurs synthétiques (indicateurs de confiance). La validité de ces indicateurs est attestée par la corrélation très forte constatée entre la confiance des consommateurs et la croissance de la consommation privée, entre la confiance dans la construction et la croissance de l'investissement dans ce secteur et entre la confiance dans l'industrie et la croissance de la production industrielle.

Les résultats du programme, qui sont publiés chaque mois dans le supplément B de la revue "Économie européenne", sont largement utilisés par la direction générale des affaires économiques et financières, et même dans un modèle économétrique appelé BUSY. Cette direction générale a été chargée de la coordination du programme en raison de son expérience sur le terrain et de l'utilisation qu'elle fait des résultats des enquêtes de

² Y compris le secteur "total".

³ Périodicité seulement semestrielle, voir annexe IV.

⁴ Catégories socio-économiques, selon le revenu, la profession, l'éducation, l'âge et le sexe.

conjoncture pour évaluer et prévoir la situation économique dans l'Union européenne. Les résultats de ces enquêtes suscitent aussi un intérêt grandissant de la part des personnes concernées par l'évolution économique, les fonctionnaires des administrations nationales, les chefs d'entreprise et les décideurs en général.

INCIDENCE FINANCIÈRE DU PROGRAMME

Les enquêtes de conjoncture ne peuvent exister que parce que les agents économiques sont disposés à répondre aux questions sur une base volontaire, et ceci grâce à la relation de longue date qu'ils entretiennent avec l'institut responsable de l'enquête. La stabilité de cette relation permet des taux de réponse suffisamment élevés et des résultats fiables. Pour chaque type d'enquête, un seul institut par pays a établi ce type de relation avec les entreprises et possède l'expérience et les ressources nécessaires pour fournir les résultats en temps voulu.

Le principe de subsidiarité s'applique au programme des enquêtes de conjoncture. Les instituts effectuent les enquêtes pour les besoins de leurs pays et perçoivent une prime d'harmonisation ("contribution financière") en raison du fait qu'ils adaptent en permanence leurs propres programmes en fonction des exigences du programme commun harmonisé de l'Union. Les raisons de cette harmonisation ont été expliquées plus haut.

Les données brutes que l'institut envoie à la Commission sont sa propriété. Les primes versées aux instituts dépendent principalement du coût de l'enquête, qui varie essentiellement en fonction de la taille de l'échantillon et de secteurs (ou catégories) couverts. C'est ce qui explique que les deux tiers des primes soient affectés aux enquêtes auprès des chefs d'entreprise et des consommateurs. Le financement de ces opérations prend la forme de contributions ne dépassant pas 50 % du coût total du projet, sauf cas particuliers. En revanche, d'autres activités, telles que l'assistance technique fournie à la Commission pour l'exploitation des résultats des enquêtes, donnent lieu à des contrats. Toutes ces questions sont traitées plus en détail dans la fiche financière.

Intitulé de l'enquête	Répartition en pourcentage des ressources de la ligne budgétaire A3500 (en 1997)
Enquête dans l'industrie	29
Enquête dans la construction	9
Enquête dans le commerce de détail	8
Enquête sur les investissements	9
Enquête dans le secteur des services	9
Enquête auprès des consommateurs	36
TOTAL	100

CONCLUSION

Le programme commun harmonisé des enquêtes de conjoncture de l'Union européenne constitue un outil extrêmement utile, car la Communauté européenne doit pouvoir fonder ses décisions sur des informations périodiquement et rapidement disponibles et comparables d'un État membre à l'autre.

L'harmonisation continue des enquêtes de conjoncture réalisées dans les États membres et, dans une moindre mesure, dans les pays candidats à l'adhésion est une tâche:

- qui relève de la responsabilité de la direction générale des affaires économiques et financières, en raison de son expérience sur le terrain et de l'usage intensif qu'elle fait des résultats de ces enquêtes pour évaluer et prévoir la situation économique dans l'Union;
- qui est indispensable, étant donné l'utilité de ces enquêtes harmonisées pour la Communauté européenne et tous les agents économiques;
- pour laquelle il convient, par conséquent, de garantir un budget annuel adéquat.

La direction générale des affaires économiques et financières adressera tous les trois ans à la Commission un rapport donnant un aperçu de l'évolution récente de la méthodologie et de l'utilisation des enquêtes de conjoncture.

PROJET DE DÉCISION DE LA COMMISSION

La Commission est invitée à se prononcer sur les points suivants:

1. La Commission approuve le programme commun harmonisé des enquêtes de conjoncture de l'Union européenne, qui consiste en une série de questions qualitatives appliquées à un ensemble déterminé de secteurs économiques, suivant une méthodologie précise et selon les modalités décrites dans les annexes I à VIII.
2. Le financement du programme par la Commission peut être considéré comme une contribution financière en faveur des instituts participant au programme susmentionné.
3. Le cofinancement des enquêtes réalisées par les instituts participant au programme commun harmonisé de l'Union sera fixé à un maximum de 50 % du coût total des enquêtes, en fonction des crédits alloués par l'autorité budgétaire.
4. La direction générale des affaires économiques et financières présentera tous les trois ans un rapport à la Commission sur la mise en oeuvre du programme, notamment en ce qui concerne l'utilisation des informations, le champ d'investigation et la méthodologie.

I.1 L'ENQUETE DE CONJONCTURE COMMUNE ET HARMONISÉE DE L'UE DANS L'INDUSTRIE : QUESTIONNAIRE

- Questions mensuelles :

1. tendance de la production au cours des derniers mois: augmentation, stabilité, diminution ?
2. carnets de commandes: supérieurs à la normale, normaux, inférieurs à la normale ?
3. carnets de commandes en provenance de l'étranger: supérieurs à la normale, normaux, inférieurs à la normale ?
4. stocks de produits finis: supérieurs à la normale, normaux, inférieurs à la normale ?
5. perspectives d'évolution de la production au cours des prochains mois: augmentation, stabilité, diminution ?
6. perspectives d'évolution des prix de vente au cours des prochains mois: augmentation, stabilité, diminution ?

- Questions trimestrielles (janvier, avril, juillet, octobre) :

7. perspectives d'évolution de l'emploi au cours des prochains mois: augmentation, stabilité, diminution ?
8. facteurs limitant la production: aucun; insuffisance de la demande, manque de main-d'oeuvre, insuffisance de l'équipement, autres ?
9. capacité de production: plus que suffisante, suffisante, pas suffisante ?
10. durée de production assurée: en mois ?
11. commandes enregistrées au cours des derniers mois: augmentation, stabilité, diminution ?
12. perspectives d'évolution des commandes de l'étranger au cours des prochains mois: augmentation, stabilité, diminution ?
13. utilisation de la capacité: en pour-cent ?
14. position concurrentielle dans le passé récent:
 - a. sur le marché intérieur: augmentation, stabilité, diminution ?
 - b. sur le marché extérieur, à l'intérieur de l'UE: augmentation, stabilité, diminution ?
 - c. en dehors de l'UE: augmentation, stabilité, diminution ?

I.2 L'ENQUETE DE CONJONCTURE COMMUNE ET HARMONISÉE DE L'UE
DANS L'INDUSTRIE
CLASSIFICATION DES SECTEURS (Nace rév. 1)

1	15	Industrie des produits alimentaires, des boissons et du tabac
2	17	Industrie textile
3	17.1	Filature
4	17.2	Tissage
5	17.3	Ennoblement textile
6	17.4	Fabrication d'articles textiles
7	17.5	Autres industries textiles
8	17.6	Fabrication d'étoffes à mailles
9	17.7	Fabrication d'articles à mailles
10	18	Industrie de l'habillement et des fourrures
11	19	Industrie du cuir et de la chaussure
12	20	Travail du bois et fabrication d'articles en bois
13	21	Industrie du papier et du carton
14	22	Edition, imprimerie, reproduction
15	23	Cokefaction, raffinage, industries nucléaires
16	23A	Cokefaction, industries nucléaires
17	23B	Raffinage de pétrole
18	24	Industrie chimique
19	24A	Produits chimiques pour l'industrie et l'agriculture (incl. produits chimiques de base)
20	24B	Produits chimiques de consommation
21	24C	Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques
22	24.1	Industrie chimique de base
23	24.2	Fabrication de produits agrochimiques
24	24.3	Fabrication de peintures et vernis
25	24.4	Industrie pharmaceutique
26	24.5	Fabrication de savon, parfumerie, produits d'entretien
27	24.6	Fabrication d'autres produits chimiques
28	24.7	Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques
29	25	Industrie du caoutchouc et des plastiques
30	25A	Industrie du caoutchouc
31	25B	Fabrication de produits plastiques
32	26	Fabrication d'autres produits minéraux non-métalliques
33	27	Métallurgie
34	28	Travail des métaux
35	29	Fabrication de machines et équipements
36	29A	Fabrication de machines agricoles et forestières
37	29B	Fabrication de machines-outils
38	29C	Fabrication de machines pour les industries textiles
39	29D	Fabrication de moteurs, compresseurs, pompes
40	30	Fabrication de machines de bureau et de matériel informatique
41	31	Fabrication de machines et appareils électriques
42	32	Fabrication d'équipements de radio, télévision et communication
43	33	Fabrication d'instruments médicaux, de précision et d'optique, ...
44	34	Industrie automobile
45	34A	Construction de véhicules automobiles
46	34B	Fabrication de carrosseries et remorques

47	34C	Fabrication d'équipements automobiles
48	35	Fabrication d'autres matériels de transport
49	36	Autres industries manufacturières
50	CONS	Biens de consommation
51	INVE	Biens d'investissement (hors industrie automobile)
52	INTM	Biens intermédiaires (hors industrie automobile)
53	TOTA	Ensemble de l'industrie manufacturière
54	CDUR	Biens de consommation durables (hors industrie automobile)
55	FOBE	Industries agricoles et alimentaires (hors industrie du travail des grains et aliments pour animaux)
56	CNDU	Biens de consommation non durables autres qu'agricoles et alimentaires

II.1 L'ENQUETE DE CONJONCTURE COMMUNE ET HARMONISÉE DE L'UE DANS LA CONSTRUCTION : QUESTIONNAIRE

Mensuelles

1. Evolution de l'activité de construction par rapport au mois précédent.
 - Par rapport au mois précédent nous avons construit :
davantage, autant, moins.
2. Obstacles limitant l'activité de construction.
L'activité de notre entreprise :
 - a) n'a pas été gênée
 - b) a été gênée principalement par :
 - insuffisance de la demande
 - conditions climatiques défavorables
 - manque de main-d'oeuvre
 - manque de matériel et/ou d'équipement
 - autres causes.
3. Appréciation sur le carnet de commandes (ou plan de production).
 - Nous considérons notre carnet de commandes (plan de production) actuel comme :
élevé, normal, faible.
4. Perspectives d'emploi.
 - Nous estimons qu'au cours des prochains trois ou quatre mois, l'effectif total de notre entreprise sera :
accru, inchangé, réduit.
5. Perspectives de prix.
 - Nous estimons que les prix pratiqués par notre entreprise auront tendance au cours des trois ou quatre prochains mois :
à augmenter, à demeurer stables, à diminuer.

Trimestrielle (janvier, avril, juillet et octobre)

6. Durée de l'activité assurée.
 - Dans le cas d'un rythme de travail normal, les travaux en cours et ceux que nous avons à effectuer nous assurent environ ... mois de travail.

**II.2 L'ENQUETE DE CONJONCTURE COMMUNE ET HARMONISÉE DE
L'UE DANS LA CONSTRUCTION :
CLASSIFICATION DES SECTEURS**

Les résultats doivent être transmis d'après la classification suivante :

- 1) Bâtiments
 - 1a) logement
 - 1b) autres bâtiments
 - 2) Travaux publics (génie civil)
-
- 3) Ensemble de la construction

Les résultats peuvent être transmis de façon complémentaire suivant la classification NACE rév. 1 :

CLASSIFICATION (NACE rév. 1)

- 45.1 PREPARATION DES SITES :
démolition et terrassements, forages et sondages
- 45.2 CONSTRUCTION D'OUVRAGES DE BÂTIMENT OU DE GENIE CIVIL :
travaux de construction, charpentes et couvertures, chaussées, travaux maritimes et fluviaux, autres
- 45.3 TRAVAUX D'INSTALLATION :
installation électrique, travaux d'isolation, plomberie, autres
- 45.4 TRAVAUX DE FINITION :
plâtrerie, menuiserie, revêtement des sols et des murs, peinture et vitrerie, autres
- 45.5 LOCATION AVEC OPERATEUR DE MATERIEL DE CONSTRUCTION
- 45 ENSEMBLE DE LA CONSTRUCTION

III.1 L'ENQUETE DE CONJONCTURE COMMUNE ET HARMONISÉE DE L'UE DANS LE COMMERCE DE DÉTAIL : QUESTIONNAIRE

Questions à répondre mensuellement :

1. Nous considérons que l'état présent de nos affaires (de nos ventes) est

bon	(+)
satisfaisant (normal pour la saison)	(=)
mauvais	(-)

2. Nous considérons que notre stock actuel est

trop petit	(-)
adéquat (normal pour la saison)	(=)
trop grand	(+)

3. Outre les changements dus à des facteurs saisonniers, nous prévoyons que les commandes que nous adresserons à nos fournisseurs durant les (trois) prochains mois seront

en hausse	(+)
à un niveau inchangé	(=)
en baisse	(-)

4. Outre les changements dus à des facteurs saisonniers, nos affaires devraient, dans les six prochains mois

s'améliorer	(+)
rester au même niveau	(=)
se détériorer	(-)

Question posée au moins tous les trois mois :

5. Dans les (trois) prochains mois - et par rapport à la situation actuelle - le nombre de personnes que nous employons devrait

augmenter	(+)
rester stationnaire	(=)
diminuer	(-)

**III.2 L'ENQUETE DE CONJONCTURE COMMUNE ET HARMONISÉE DE
L'UE DANS LE COMMERCE DE DÉTAIL :**
CLASSIFICATION DES SECTEURS

Question	1	2	3	4	5
Branche	+ = -	+ = -	+ = -	+ = -	+ = -
- Alimentation, boissons, tabac					
- Textiles, vêtements, chaussures					
- Equipement ménager (total) . électrique . autre (meubles etc.)					
- Véhicules à moteur (pièces détachées incluses)					
- Magasins à rayons multiples, grands magasins et vente par correspondance					
- Autres commerces de détail					
Commerce de détail - total					

IV.1 L'ENQUETE DE CONJONCTURE COMMUNE ET HARMONISÉE DE L'UE SUR LES INVESTISSEMENTS : QUESTIONNAIRE

Enquête de mars-avril

1. Pourcentage de variation des investissements de l'année précédente (t-1) par rapport aux investissements de l'année antérieure (t-2).
2. Pourcentage de variation des investissements de l'année en cours (t) par rapport aux investissements de l'année précédente (t-1).

Enquête d'octobre-novembre

1. Pourcentage de variation des investissements de l'année en cours (t) par rapport aux investissements de l'année précédente (t-1).
2. Pourcentage de variation des investissements de l'année suivante (t+1) par rapport aux investissements de l'année en cours (t).

Dans la mesure où les données recueillies auprès des entreprises sont traitées pour en dériver des estimations de la variation en volume des investissements, ces estimations seront communiquées à la Commission, qui sera informée de la méthode suivie pour les obtenir.

IV.2 QUESTIONS A AJOUTER

Pour les investissements réalisés dans l'année en cours et les investissements projetés pour l'année suivante, s'agit-il de: (indiquez la ou les catégorie(s) qui s'applique(nt) en mettant un X dans la ou les case(s) appropriée(s)).

	1996	1997
(a) Investissements de remplacement	☐	☐
(b) Investissements d'extension des capacités de production		
- dans le cadre du programme de production existant	☐	☐
- en introduisant des produits nouveaux	☐	☐
(c) Investissements de rationalisation		
- mécanisation et automation des procédés de fabrication existants	☐	☐
- introduction de techniques nouvelles de fabrication	☐	☐
(d) Autres buts (comme par exemple le contrôle de la pollution, de la sécurité, etc...)	☐	☐

Prière d'indiquer uniquement les points les plus importants.

IV.3 FORMULAIRE DE SOUMISSION DES REPONSES

(seulement pour l'enquête d'octobre/novembre)

La Commission devrait recevoir 7 formulaires, pour l'ensemble de l'industrie et pour chacun des 6 groupes définis pour les besoins de l'enquête sur les investissements, à savoir :

- industries des produits de base
- industries métallurgiques
- biens d'équipement
- industries de transformation
- industries extractives
- industries alimentaires.

Chacun des formulaires comprendrait :

- un tableau sur les investissements et leurs objets
- un jeu de tableaux sur les facteurs influençant les investissements de l'année en cours
- un jeu de tableaux sur les facteurs devant influencer les investissements de l'année suivante.

Pour autant que ce soit compatible avec les règles relatives au secret statistique, chacun de ces 2 jeux comporterait 5 tableaux, correspondant à chacune des classes de grandeur (en nombre de personnes occupées) et au total de l'industrie. La définition des classes de grandeur tient compte d'une observation récente de l'OSCE relative aux conventions en vigueur pour identifier les petites entreprises.

N.B. Il est suggéré que les entreprises soient invitées à ventiler leur budget d'investissements selon les objets mentionnés au tableau ci-après. Si les % repris dans ce tableau se réfèrent aux proportions d'entreprises ayant mentionné chacun des objets à titre principal, ceci devrait être spécifié.

Tableau sur les facteurs influençant l'investissement (spécifier l'industrie, l'année et la classe de grandeur)

	Très stimulant	Stimulant	Sans influence	Limitatif	Très limitatif	Sans réponse
Demande(1)						
Moyens financiers ou profits escomptés(2)						
Facteurs techniques(3)						
Autres facteurs(4)						

- (1) Le taux d'utilisation des capacités de production et les perspectives de vente peuvent être pris en compte sous cette rubrique. Le plus ou moins grand degré de certitude par rapport à l'évolution de ces variables est susceptible d'être aussi pertinent que l'évolution elle-même.
- (2) La disponibilité de ressources pour l'investissement (ainsi que leur coût) sont visés ici de même que le rendement de l'investissement et le manque de possibilités pour l'entreprise d'utiliser ses ressources de façon plus rentable qu'en investissant (notamment par le biais des opérations purement financières).
- (3) Il s'agit notamment des développements technologiques, de la disponibilité de la main-d'oeuvre et de son attitude envers les nouvelles technologies, enfin des conditions techniques auxquelles les pouvoirs publics subordonnent l'octroi du permis d'investir.
- (4) La politique des pouvoirs publics notamment en matière fiscale peut intervenir ici de même que la possibilité de transférer des productions à l'étranger.

**IV.4 L'ENQUETE DE CONJONCTURE COMMUNE ET HARMONISÉE DE
L'UE SUR LES INVESTISSEMENTS
CLASSIFICATION DES SECTEURS INDUSTRIELS**

	<u>NACE rév.1</u>
Industries des produits de base	
Industrie chimique	24.1-24.6
Pétrole	23.2
Cokéfaction et industries nucléaires	23.1+23.3
Matériaux de construction, céramique, verre	26
Production de fibres artificielles ou synthétiques	24.7
Caoutchouc	25.1
Industries métallurgiques	
Sidérurgie	27.1
Première transformation des métaux ferreux (sans la fonderie)	27.2+27.3
Industrie des métaux non ferreux	27.4
Industries mécaniques et électriques	
Fonderie	27.5
Matériel d'équipement général (y compris articles métalliques de consommation)	28+29.72
Machines non électriques d'équipement	29.1--29.6
Appareils électroménagers, radio, télévisions, composants électroniques, équipements de communication	32+29.71
Machines de bureau et matériel informatique	30
Construction électrique d'équipement	31
Industrie automobile	34
Construction navale et aéronautique, matériel ferroviaire	35
Mécanique de précision, optique, horlogerie	33
Industries de transformation	
Industrie textile	17
Habillement et bonneterie	18
Cuir et chaussures	19
Bois et liège	20
Meubles, bijouterie, instruments de musique, articles de sport, jouets	36
Production et transformation de papier et de carton	21
Imprimerie, édition et reproduction	22
Transformation des matières plastiques	25.2
Récupération	37
Industries extractives	
Extraction et préparation de combustibles solides	10
Extraction de minerais métalliques, de pétrole et de gaz naturel de minerais d'uranium, de matériaux de construction et terre à feu	11+12+13+14
Industries alimentaires (y compris boissons et tabac)	15+16
Ensemble de l'industrie	10--37

V.1 L'ENQUETE DE CONJONCTURE COMMUNE ET HARMONISÉE DE L'UE DANS LES SERVICES : QUESTIONNAIRE

L'institut transmettra mensuellement à la Commission, la réponse aux questions suivantes (formulés en référant à la situation de l'entreprise):

1. Evaluation du climat économique :
bon/satisfaisant (normal pour la saison) / mauvais

2. Evolution de la demande au cours des derniers mois:
augmentation / stabilité / diminution
3. Evolution de la demande attendue au cours des prochains mois:
augmentation / stabilité / diminution
4. Evolution de l'emploi au cours des derniers mois:
augmentation / stabilité / diminution
5. Evolution de l'emploi attendue au cours des prochains mois:
augmentation / stabilité / diminution

V.2 L'ENQUETE DE CONJONCTURE COMMUNE ET HARMONISÉE DE L'UE DANS LES SERVICES : CLASSIFICATION DES SECTEURS

Les résultats doivent être transmis d'après la classification ci-dessous:

NACE rév. 1

- | | |
|----|---|
| 71 | Location de machines et équipements |
| 72 | Activités informatiques |
| 73 | Recherche et développement |
| 74 | Services fournis principalement aux entreprises |
| 90 | Assainissement, voirie et gestion des déchets |

Les résultats peuvent être transmis de façon complémentaire suivant la classification NACE rév. 1 à partir de 55 :

**VI.1 L'ENQUETE DE CONJONCTURE COMMUNE ET HARMONISÉE DE
L'UE AUPRÈS DES CONSOMMATEURS : QUESTIONNAIRE**

(Q. 13-15 sont ajoutées trimestriellement : (janvier/avril/juillet/octobre)

Q1 SFAD Au cours des 12 derniers mois, la situation financière de votre ménage :

- ++ 1 - s'est nettement améliorée;
- + 2 - s'est un peu améliorée;
- = 3 - est restée stationnaire;
- 4 - est devenue un peu moins bonne;
- 5 - est devenue beaucoup moins bonne;
- NSP 6 - ne sait pas.

Q2 SFAP A votre avis, au cours des 12 prochains mois, la situation financière de votre ménage devrait-elle :

- ++ 1 - s'améliorer nettement;
- + 2 - s'améliorer un peu;
- = 3 - rester stationnaire;
- 4 - se dégrader un peu;
- 5 - se dégrader nettement;
- NSP 6 - ne sait pas.

Q3 SEAD A votre avis, depuis un an, la "situation économique générale" dans votre pays s'est :

- ++ 1 - nettement améliorée;
- + 2 - un peu améliorée;
- = 3 - est restée stationnaire;
- 4 - un peu dégradée;
- 5 - nettement dégradée;
- NSP 6 - ne sait pas.

Q4 SEAP A votre avis, pendant les 12 prochains mois, la "situation économique générale" devrait :

- ++ 1 - s'améliorer nettement;
- + 2 - s'améliorer un peu;
- = 3 - rester stationnaire;
- 4 - devenir un peu moins bonne;
- 5 - devenir beaucoup moins bonne;
- NSP 6 - ne sait pas.

Q5 PRAD Trouvez-vous que, depuis 12 mois, les prix ont :

- ++ 1 - beaucoup augmenté;
- + 2 - moyennement augmenté;
- = 3 - un peu augmenté;
- 4 - peu varié;
- 5 - légèrement diminué;
- NSP 6 - ne sait pas.

Q6 PRAP Par rapport à ce qui se passe actuellement, pensez-vous que dans les 12 mois qui viennent :

- ++ 1 - il y aura une hausse des prix plus rapide;
- + 2 - il y aura une hausse des prix aussi rapide;
- = 3 - il y aura une hausse des prix moins rapide;
- 4 - les prix resteront stationnaires;
- 5 - les prix vont légèrement diminuer;
- NSP 6 - ne sait pas.

Q7 CHOM A votre avis, au cours des 12 prochains mois, le chômage:

-
- ++ 1 - augmentera beaucoup;
 - + 2 - augmentera un peu;
 - = 3 - restera stable;
 - 4 - diminuera un peu;
 - 5 - diminuera beaucoup;
 - NSP 6 - ne sait pas.

Q8 ACHT Pensez-vous que les gens aient intérêt à faire actuellement des achats importants (meubles, machines à laver, télévision, etc.) ?

- ++ 1 - oui, le moment est plutôt favorable;
- = 2 - le moment n'est ni particulièrement favorable, ni particulièrement défavorable;
- 3 - non, le moment est plutôt défavorable, il faudrait reporter l'achat;
- NSP 4 - ne sait pas.

Q9 AEQD Au cours des 12 prochains mois, avez-vous l'intention de dépenser, par rapport aux 12 mois passés, pour l'achat de biens d'équipement :

- ++ 1 - beaucoup plus;
- + 2 - un peu plus;
- = 3 - autant;
- 4 - un peu moins;
- 5 - beaucoup moins;
- NSP 6 - ne sait pas.

Q10 EPAR En considérant la situation économique générale, estimez-vous qu'il soit raisonnable d'épargner ?

-
- ++ 1 - oui, certainement;
 - + 2 - oui, peut-être;
 - 3 - sans doute que non;
 - 4 - certainement pas;
 - NSP 5 - ne sait pas.

Q11 EPAP Pensez-vous réussir à mettre de l'argent de côté dans les 12 mois qui viennent ?

- ++ 1 - oui, certainement;
- + 2 - oui, peut-être;
- 3 - sans doute que non;
- 4 - certainement pas;
- NSP 5 - ne sait pas.

Q12 SFAC Quelle est la situation actuelle de votre ménage ?

- 1 - vous êtes en train de vous endetter;
- 2 - vous tirez un peu sur vos réserves;
- = 3 - vous bouclez juste votre budget;
- + 4 - vous arrivez à mettre un peu d'argent de côté;
- ++ 5 - vous arrivez à mettre pas mal d'argent de côté;
- NSP 6 - ne sait pas.

Q13 IAUT Avez-vous l'intention d'acheter une automobile d'ici deux ans ?

- ++ 1 - oui, certainement;
- + 2 - oui, peut-être;
- 3 - probablement pas;
- 4 - certainement pas;
- NSP 5 - ne sait pas.

Q14 ILOG Envisagez-vous d'acheter un logement neuf ou ancien (ou de faire construire) d'ici deux ans (logement principal pour vous ou un membre de votre famille, résidence secondaire, logement destiné à la location ...) ?

- ++ 1 - oui, certainement;
- + 2 - peut-être;
- 3 - sans doute que non;
- 4 - certainement pas;
- NSP 5 - ne sait pas.

Q15 IEQL Au cours des 12 prochains mois, avez-vous l'intention d'engager des dépenses importantes pour l'installation de votre logement (chauffage, équipement sanitaire, etc...) ?

- ++ 1 - oui, certainement;
- + 2 - oui, peut-être;
- 3 - sans doute que non;
- 4 - certainement pas;
- NSP 5 - ne sait pas.

**VI.2 L'ENQUETE DE CONJONCTURE COMMUNE ET HARMONISÉE DE
L'UE AUPRES DES CONSOMMATEURS
CATEGORIES**

A. Revenu du ménage (1-4)

1er QUART. REV.	1
2ème QUART. REV.	2
3ème QUART. REV.	3
4ème QUART. REV.	4

B. Profession du répondant (6-15)

INDEP+LIB.	6
AGRICULT.	7
CADRE+EMP.	8
OUVR. QUALIF.	9
OUVR. NON-QUALIF.	10
TOTAL OUVRIERS	11
AUTRES OCCUP.	12
TRAV. TEMPS PLEIN	13
TRAV. TEMPS PARTIEL	14
CHOMAGE	15

C. Niveau d'étude du répondant (16-18)

PRIMAIRE	16
SECONDAIRE	17
SUPERIEUR	18

D. Age du répondant (19-22)

16-29	19
30-49	20
50-64	21
65+	22

E. Sexe du répondant (23-24)

HOMME	23
FEMME	24

VII. CALENDRIER ET MODALITÉS DES ENQUÊTES RÉALISÉES DANS LE CADRE DU PROGRAMME COMMUN HARMONISÉ DE L'UNION

Le calendrier est le même pour toutes les enquêtes de conjoncture effectuées dans le cadre du programme:

- l'institut réalise le travail sur le terrain durant la première quinzaine de chaque mois;
 - l'institut effectue les calculs entre le 10 et le 25 du mois environ;
 - les résultats parviennent à la Commission avant la fin du mois;
 - la Commission publie les résultats en tant que "résultats du mois t".
-

La qualité des réponses au questionnaire doit être garantie par le respect de la condition ci-après:

lorsque l'institut pose d'autres questions dans le même questionnaire, il doit le faire après avoir posé les questions de la Commission.

VIII. LISTE DES INSTITUTS PARTICIPANT AU PROGRAMME

A	WIFO Österreichisches Institut für Wirtschaftsforschung Arsenal, Objekt 20 <u>A-WIEN 3</u>	Dr. Fessel + GFK Institut Franz-Josefs Kai 47 <u>A-1010 WIEN</u>
B	BNB Banque Nationale de Belgique bd. de Berlaimont 5 <u>B-1000 BRUXELLES</u>	ASPEMAR Kunstlaan 2, Bus 16 <u>B-1040 BRUXELLES</u>
D	IFO Institut für Wirtschaftsforschung Poschingerstrasse 5; <u>D-81679 MÜNCHEN</u>	GfK GmbHAG Postfach 2854, Nordwestring 101 <u>D-90319 NÜRNBERG</u>
DK	DS Danmarks Statistik Sejrogade 11 - Postbox 2550 <u>DK-2100 KØBENHAVN Ø</u>	GfK Danmark Tolbodgade 10B <u>DK-1253 KØBENHAVN K</u>
E	MIE Ministerio de Industria y Energía Estudios y Promoción Industrial Paseo de la Castellana 160 <u>E- 28071 MADRID</u>	INTERGALLUP Miguel Angel 21-4º <u>E-28010 MADRID</u>
FIN	CFIE Confederation of Finnish Industry & Employers Eteläranta 10 <u>FIN-00130 HELSINKI</u>	STATISTICS FINLAND Työpajakatu 13 <u>FIN-00580 HELSINKI</u>
F	INSEE Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques 18, boulevard A. Pinard <u>F-75675 PARIS CEDEX 14</u>	
GR	FEIR Foundation of Economic & Industrial Research 11, Tsami Karatasou <u>GR-11742 ATHENS</u>	PAN MAIL Poseidonos 1-2 <u>GR-17561 PALEO FALIRO.</u> <u>ATHENS</u>

IRL	IBEC Irish Business & Employers Confederation Confederation House 84/86 Lower Baggot Street <u>IRL-DUBLIN 2</u>	ESRI Economic & Social Research Institute 4, Burlington Road <u>IRL-DUBLIN 4</u>	CIF Construction Industry Federation Federation House-Canal Rd. <u>IRL-RATHMINES, DUBLIN 6</u>
	ISCO Istituto Nazionale per lo Studio della Congiuntura Piazza dell'Indipendenza 4 <u>I-00185 ROMA</u>		
L	STATEC Service Central de la Statistique et des Etudes Economiques 19-21 boulevard Royal <u>L-LUXEMBOURG</u>		
NL	CBS Centraal Bureau voor de Statistiek Prinses Beatrixlaan 428 <u>NL-VOORBURG</u>	EIB Economisch Instituut voor de Bouwnijverheid De Cuserstraat 89 <u>NL-1081CN AMSTERDAM</u>	NIPO Grote Bickersstraat 74 <u>NL-1013KS AMSTERDAM</u>
			INTOMART-BV Noordse Bosje 13-1. <u>NL-1211BD HILVERSUM</u>
P	INE Instituto Nacional de Estatistica Av. Antonio José de Almeida <u>P-1078 LISBOA Codex</u>	AECOPS Associação de empresas de construção e obras publicas do sul Rua Duque de Palmela 20 <u>P-1250 LISBOA</u>	NORMA Rua Marquês de Fronteira 76-5° <u>P-1070 LISBOA</u>
S	NIER Konjunkturinstitutet, National Institut of Economic Research Kungsgatan 12-14; Box 3116 <u>S-103 62 STOCKHOLM</u>	STATISTICS SWEDEN <u>S-115 81 STOCKHOLM</u>	
UK	CBI Confederation of British Industry Centre Point 103 New Oxford street <u>UK-LONDON WC1A 1DU</u>	CFR Construction Forecasting & Research Princes House - 39, Kingsway <u>UK-LONDON WC2B 6TP</u>	GFK Great Britain Limited 22 Stephenson Way <u>UK-LONDON NW1 2HZ</u>

Fiche financière**1. INTITULÉ DE L'ACTION**

Programme commun harmonisé des enquêtes de conjoncture de l'Union européenne.

2. LIGNE BUDGÉTAIRE CONCERNÉE

A-3500

3. BASE LÉGALE

Décision de la Commission du 15 novembre 1961 pour les enquêtes dans l'industrie.
Décision du Conseil du 15 septembre 1970 sur une action pilote de trois ans pour les enquêtes auprès des consommateurs.
Proposition de décision du Conseil (1997) concernant toutes les enquêtes.

4. DESCRIPTION DE L'ACTION:**4.1. Objectif général de l'action**

Permettre aux décideurs de comparer les évolutions conjoncturelles entre les pays membres et d'avoir une vue globale de la conjoncture dans l'Union. Par les informations qu'elles donnent sur les opinions et le comportement futur des agents économiques, les enquêtes de conjoncture sont un instrument précieux pour la surveillance des économies européennes.

4.2. Période couverte par l'action et modalités prévues pour son renouvellement

Action non limitée dans le temps.

5. CLASSIFICATION DE LA DÉPENSE

5.1. *DO/DNO* Dépense non obligatoire

5.2. *CD/CND* Crédits non dissociés

5.3. *Type de recettes visées:*

Recettes provenant de la vente des résultats du programme commun harmonisé des enquêtes de conjoncture à des instituts de recherche, universités, entreprises et autres clients.

Le montant des recettes pouvant donner lieu à réemploi est estimé à 15 000 écus par an.

6. TYPE DE LA DÉPENSE

Contribution financière versée aux instituts participant au programme commun harmonisé des enquêtes de conjoncture.

Pour chaque enquête, l'institut participant accepte, en échange d'une contribution financière, d'adapter son programme national aux exigences du programme commun harmonisé. Le montant versé à l'institut correspond à la somme des contributions dues pour les enquêtes réalisées. Au total, il représente au maximum 50 % du coût de ces enquêtes.

7. INCIDENCE FINANCIÈRE

7.1. Mode de calcul du coût total de l'action (lien entre les coûts individuels et le coût total)

Le coût pour la Commission représente sa contribution au financement du coût total encouru par l'institut national. Il est possible de calculer le coût unitaire en divisant le montant de la contribution sur une base mensuelle par la taille de l'échantillon retenu pour l'enquête. Le coût d'une enquête dépend entre autres choses du niveau de désagrégation auquel on veut obtenir des données fiables. C'est ce qui explique que les coûts unitaires des enquêtes auprès des chefs d'entreprise et des consommateurs soient les plus élevés⁵. Le coût unitaire total par État membre varie entre 22 et 31 écus par unité d'échantillonnage par mois⁶, la moyenne communautaire étant de 26 écus. Des différences entre les États membres sont inévitables étant donné que les coûts salariaux, les tarifs téléphoniques, l'importance des PME, etc., ne sont pas les mêmes.

COUT UNITAIRE MENSUEL PAR ENQUETE ET PAR PAYS (EN ECUS)

Par enquête	Coût unitaire	Par pays	Coût unitaire	Par pays	Coût unitaire
industrie	31	B	22	L	7
construction	27	DK	30	NL	25
commerce de détail	26	D	27	A	29
services	29	GR	31	P	22
investissements	10	E	24	FIN	29
consommateurs	37	F	24	S	27
total	26	IRL	31	UK	24
		I	28	EUR	26

⁵ L'enquête sur les investissements a le coût le plus faible, sur une base mensuelle, parce qu'elle n'a lieu que deux fois par an.

⁶ Au Luxembourg, trois enquêtes seulement sur les six sont effectuées, de sorte que les chiffres ne sont pas comparables.

7.2. Ventilation par éléments de l'action

VENTILATION DU COUT EN 1997, SUIVANT LE PAYS ET L'ENQUETE (EN ECUS)

	Industrie	Construc- tion	Commerce de détail	Services	Investisse- ment	Consomma- tion	Total
B	28210	7939	8434	15000	13703	59126	132412
DK	45000	15000	19796	15000	13216	70000	178012
D	138608	26661	26661	25000	37536	120000	374466
GR	50000	17500	15000	15000	17000	70000	184500
E	69520	19553	25000	25000	20640	81674	241387
F	87662	20585	14930	25000	24802	90000	262979
IRL	43430	18000	15000	15000	17391	75600	184421
I	100000	25000	25000	25000	30000	102000	307000
L	3200	2462	0	0	3035	0	8697
NL	46507	16163	25364	15000	14757	59320	177111
A	45000	15000	15000	15000	15000	71304	176304
P	28372	18983	14766	15000	11894	45000	134015
FIN	45000	15000	10000	15294	15000	74000	174294
S	45000	15000	15000	20000	15000	52000	162000
UK	99910	24528	10120	25000	29152	73692	262402
EUR	875419	257374	240071	265294	278126	1043716	2960000

Pour les années suivantes, une indexation est prévue. La contribution de la Commission pourrait donc changer en liaison avec l'évolution des coûts des instituts.

en millions d'écus (prix courants)

Ventilation	1997	1998	1999	2000	2001
	2 960	3 000	3 090	3 183	3 278

7.3. Dépenses opérationnelles d'études, d'experts, etc., incluses dans la partie B du budget

Sans objet

en millions d'écus (prix courants)

	1997	1998	1999	2000	2001
-Études					
-Réunions d'experts					
-Conférences et congrès					
-Information et publications					
Total					

7.4. Échéancier crédits d'engagement / crédits de paiement

en millions d'écus

	1997	1998	1999	2000	2001
Crédits d'engagement	2 960	3 000	3 090	3 183	3 278
Crédits de paiement					
1997	1 480				
1998	1 480	1 500			
1999		1 500	1 545		
2000			1 545	1 591	
2001				1 592	1 639
2002					1 639
Total					

8. DISPOSITIONS ANTI-FRAUDE PRÉVUES

- Visites régulières des instituts pour vérifier la qualité des enquêtes et l'authenticité des résultats.
- Dans la convention liant la Commission aux instituts, ces derniers acceptent de rembourser à la Commission, sur sa demande, les sommes non justifiées déjà versées lorsque l'état et la nature des frais ne justifient pas l'utilisation du montant de l'aide financière.

9. ÉLÉMENTS D'ANALYSE COÛT-EFFICACITÉ

9.1. Objectifs spécifiques, population visée

- Objectifs spécifiques: l'obtention de résultats harmonisés permet d'informer convenablement les autorités communautaires, les États membres et les divers agents économiques sur la situation économique actuelle en comparant les cycles conjoncturels entre les États membres et en en déduisant un cycle global européen. La qualité de ces informations est indispensable pour les analyses, les recommandations et les décisions de politique économique.
- Population visée: instances nationales et communautaires chargées des prévisions et de la conjoncture, milieux économiques et financiers, universités, etc. La population visée est la même pour toutes les enquêtes.

9.2. Justification de l'action

- Nécessité de l'intervention budgétaire communautaire

Les instituts nationaux font des enquêtes de conjoncture pour leurs propres besoins nationaux. Mais les programmes nationaux ne permettent pas de comparer et d'agrégier les résultats nationaux sur le plan européen. Le jour où la Commission n'aurait plus son

programme commun harmonisé, les résultats nationaux ne seraient plus comparables et la vue globale sur la conjoncture européenne disparaîtrait.

- Choix des modalités de l'intervention

Il n'y a pas d'autre moyen d'obtenir l'harmonisation.

Il n'y a pas d'incertitude sur l'effet de l'action, étant donné que le programme harmonisé contribue depuis plus de trente ans à la surveillance de l'économie européenne et que ses résultats reçoivent une large diffusion par les publications mensuelles de la DG II.

9.3. Suivi et évaluation de l'action

1. Une évaluation technique des résultats des enquêtes est effectuée chaque mois avant leur publication dans *Économie européenne* - Supplément B.
2. Le "groupe d'experts sur les enquêtes auprès des entreprises" se réunit une ou deux fois par an. Jusqu'à quinze experts gouvernementaux et vingt experts privés sont invités par l'intermédiaire des représentations permanentes. Le groupe examine toutes les questions relatives aux enquêtes, tant sur le plan technique et statistique que sur celui de l'interprétation économique. Toute proposition de modification du programme commun harmonisé doit être soumise à son examen.
3. Les services de la Commission (DG II) ont besoin des informations que leur fournit le programme harmonisé pour alimenter leurs travaux sur l'économie européenne.

Une évaluation globale du programme donnera lieu à l'établissement d'un rapport tous les trois ans. Elle devrait consister à vérifier:

- dans quelle mesure le programme continue de remplir son rôle de source d'information pour la Communauté et les autorités nationales;
- dans quelle mesure aucune autre solution n'est disponible;
- comment le secteur privé utilise les résultats des enquêtes.

L'évaluation devrait permettre d'estimer le coût du programme par rapport à son impact. Celui-ci se mesure entre autres choses au nombre de "clients" du programme, c'est-à-dire le nombre d'opérateurs "achetant" les résultats des enquêtes sur papier, sur disquette ou par courrier électronique.

10. DÉPENSES ADMINISTRATIVES (PARTIE DE LA SECTION III DU BUDGET GÉNÉRAL)

10.1. Incidence sur le nombre d'emplois

Sans objet - l'action existe déjà et a une durée indéterminée

Type d'emplois		Effectifs à affecter à la gestion de l'action		dont		durée
		<u>emplois permanents</u>	<u>emplois temporaires</u>	par utilisation des ressources existantes au sein de la DG ou du service concerné	par recours à des ressources supplémentaires	
Fonctionnaires ou agents temporaires	A B C	1 1/2 4 1		1 1/2 4 1		
Autres ressources						
Total						

10.2. Incidence financière globale des ressources humaines supplémentaires

Sans objet

(écus)

	Montants	Mode de calcul
Fonctionnaires Agents temporaires Autres ressources (indiquer ligne budgétaire)		
Total		

Les montants expriment le coût total des emplois supplémentaires pour la durée totale de l'action si celle-ci est à durée déterminée, pour douze mois si la durée est indéterminée.

10.3. Augmentation d'autres dépenses de fonctionnement découlant de l'action

Sans objet

(écus)

Ligne budgétaire (n° et intitulé)	Montants	Mode de calcul
Total		

Les montants correspondent aux dépenses totales de l'action si la durée de celle-ci est déterminée, ou aux dépenses pour douze mois si la durée est indéterminée.